

Charte prêt de matériel - kit cleanwalk

1. Conditions générales

- Le prêt du kit cleanwalk est exclusivement réservé aux associations.
- Il est soumis à la signature de cette charte de prêt plaçant le matériel sous la responsabilité de l'emprunteur
- Le prêt de matériel est individuel et engage la seule responsabilité de l'emprunteur

2. Modalités de prêt

- La durée du prêt est fixée à 2 semaines maximum à compter de la date de la signature de la présente charte.
- L'emprunt et le retour du matériel se font exclusivement dans le local de la PepSE
- L'emprunteur s'engage à restituer le matériel en bon état et propre. (pinces nettoyées, gants lavés.. etc).
- L'emprunteur s'engage à restituer la totalité du kit.

Ce kit contient :

Matériel	Nombre
Pinces	
Paires de gants	T6: T7: T8: T9: T10: T11:
Gilets jaunes	
Trousse de secours	

Précision: les T6 et T7 des gants correspondent à des tailles enfants, les T8 et T9 des tailles moyennes adultes, les T10 et T11 des grandes tailles adultes.

Date : / /

Nom et prénom de l'emprunteur :

Signature de l'emprunteur